



PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI

CFDT EMPLOI

Paris, le 18 février 2016

POUVOIR D'ACHAT EN BERNE !

On touche le fond ... sans les fonds !

Le 17 février a eu lieu la réunion sur les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) des agents privés de Pôle Emploi.

Après un tour de table où le SNU a exprimé un différentiel de pouvoir d'achat de 4,8% et FO une perte de pouvoir d'achat de 7% depuis 2010 dans un contexte d'inflation, rappelons-le de 0,20% pour 2015 (source INSEE), la CFDT s'est attachée à demander :

Quelles sont les propositions de la DG en termes d'augmentation générale des salaires ?

Pour la CFDT il est nécessaire d'obtenir une augmentation salariale à minima de 1%.

La CFDT a réclamé la réouverture de négociations sur l'obtention de la part variable collective et individuelle (art. 16 de la CCN) dite également « prime de mars ». Pour rappel, en 2011, la CFDT en était la seule signataire. **Si elle était en vigueur, à ce jour elle serait aux alentours de 500€.**

La CFDT entend faire respecter l'accord Egalité Professionnelle du 16 octobre 2015 qu'elle a signé. La réduction des écarts en termes d'égalité professionnelle doit être réelle et réclame une date de réunion de la commission de suivi de l'accord, supprimée dans la dernière version du calendrier social. La CFDT insiste par ailleurs, pour que la Direction rappelle dans sa note de cadrage des EPA, que l'analyse soit faite sur l'écart de salaire femme/homme tel que prévue dans l'accord égalité professionnelle dans le but de réduire les écarts salariaux.

La CFDT demande l'application de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), qui permet à ce que personne ne soit oublié. Cette opération permet d'aligner le salaire individuel dans sa totalité sur l'augmentation du pouvoir d'achat et ce sur les trois dernières années.

Outre les exigences de la CFDT dans les négociations pour les agents de droit privé, elle revendique également pour l'ensemble du personnel de Pôle Emploi, l'ouverture de négociations sur la prime de transport pour tous les établissements, la prime vélo (0,25€/km à concurrence de 200€ annuels), l'alignement automatique des tickets repas en fonction de la loi de finances.

La direction a indiqué qu'elle n'avait pas l'accord de Bercy pour une augmentation générale des salaires.

Pour la CFDT, ce n'est pas entendable. C'est une année blanche pour le personnel !

Pour la GIPA, la DG a constaté que 13 agents pouvaient en bénéficier sans dire pour autant qu'elle allait le faire !

Pour la CFDT, quelque soit le nombre de bénéficiaires potentiels il faut appliquer ce dispositif.

A la fin des opérations EPA, la DG réunira la commission de suivi égalité professionnelle, courant septembre.

Pour la CFDT, ce délai est raisonnable et permettra de mettre en place le dispositif de rattrapage prévu dans l'accord suite à l'identification des emplois prévus dans l'EPA.

La DG revalorisera les Tickets Repas en fonction de la loi de finances soit 0,01€.

Pour la CFDT, ce point ne devrait même pas faire l'objet de discussions dans les NAO mais devrait être automatisé.

Trois sujets ont fait ensuite l'objet de débats plus approfondis.

La réouverture de négociations de l'article 16 : La DG indique qu'elle n'a pas les moyens pour rouvrir cette négociation qui coûte 2% de la masse salariale. Le SNU, la CGT et FO ne veulent pas, **par principe**, entendre parler de parts variables et sont même **contre** celles qui sont octroyées aux agents publics. Encore mieux, le SNU demande que le 0,8% annuel prévu pour les promotions soit désolidarisé des primes individuelles. Leur mémoire est courte ! C'est ce que permettait justement cet accord. Par ailleurs, la DG a précisé que le 0,8% n'était pas pérenne puisque l'accord classification n'est pas considéré comme écrit.

On touche une première fois le fond !

Prime ou augmentation de salaire ? La DG indique que si la prime de 2013 avait été octroyée (450€ par agent) le pouvoir d'achat serait plus important mais qu'elle a été refusée. Le SNU, encore lui, rétorque que la DG n'avait qu'à l'accorder sans passer par un accord.

On touche une deuxième fois le fond !

La classification : Les mêmes réclament maintenant que les 30 millions d'euros prévus pour la classification soient mis dans le panier de la NAO 2016. La DG indique que ce budget doit être rendu en 2017 mais elle provisionnera une somme identique suite au pourvoi en cassation qui pourrait rendre l'accord classification valable.

On touche une troisième fois le fond !

Entre la direction qui utilise son paravent de Bercy et des organisations syndicales qui ouvrent leur porte pour négocier ce qu'elles ont jeté par la fenêtre, ce n'est plus le pays de la théorie mais le royaume d'Ubu.

Refuser la manne financière quand elle est présente et demander l'impossible quand dans tous les secteurs les tutelles resserrent les cordons de la bourse, relève de l'inconscience ou de l'action du pompier pyromane.

Améliorer le pouvoir d'achat, ce ne sera pas encore pour cette fois !

